

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RESIDENCE EDILYS
décembre-2023

TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_02	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_04	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS (selon situation) afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF) .	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_05	Lancer une réflexion portant sur l'augmentation nécessaire du temps de travail du médecin coordonnateur afin de l'adapter au nombre de résidents accueillis, dans le respect de la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Le cas échéant, contrat ou avenant au contrat de travail du médecin coordonnateur

Remarque_01	1 - Gouvernance	Recommandation _01	Proposer à l'infirmier coordonnateur un parcours de formation d'encadrement.		
Remarque_02	2 -Ressources Humaines	Recommandation _02	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_04	3 - Gestion des risques	Recommandation _04	Formaliser le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		